

## Les débits frauduleux sur compte bancaire

À côté des formes classiques d'infraction, vols ou violences, un type dématérialisé d'atteintes est apparu conjointement avec l'informatisation massive de la vie quotidienne : les débits frauduleux sur compte bancaire. Depuis 2011, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » permet d'estimer le nombre de ménages victimes de cette atteinte. Entre 2011 et 2017, plus de 114 000 ménages ont participé à l'une des sept enquêtes CVS. Une fois les données pondérées, cet échantillon cumulé est représentatif des ménages résidant en France métropolitaine sur cette même période. Après avoir présenté l'évolution du nombre de ménages se déclarant victimes de débits frauduleux depuis 2011, nous tenterons de caractériser les hausses constatées depuis l'enquête menée en 2015.

### Le nombre de ménages victimes en forte hausse

L'enquête CVS menée en 2017 révèle que 1,2 million de ménages se sont déclarés victimes d'au moins un retrait frauduleux sur leur compte bancaire en 2016. Ce chiffre vient confirmer la tendance à la hausse observée depuis 2010. Le nombre de ménages victimes a plus que doublé en l'espace de six ans, 500 000 ménages déclaraient avoir subi au moins une escroquerie sur leur compte bancaire en 2010. [1]

### Un tiers des ménages victimes d'escroqueries multiples

D'après les enquêtes menées entre 2015 et 2017, près de 7 ménages sur 10 déclarent avoir été victimes d'un seul débit frauduleux sur leur compte au cours de l'année précédant l'enquête. Parmi les ménages victimes en 2016, un peu moins d'un tiers déclare avoir subi plusieurs débits frauduleux, ce qui représente en effectifs estimés près de 390 000 ménages (32%). Cette proportion s'élevait à 34% en 2015.

### Un préjudice inférieur à 300€ pour près des deux tiers des victimes

En 2016, 64% des ménages victimes ont déclaré un préjudice d'un montant inférieur ou égal à 300€<sup>1</sup>. En effectifs estimés, cela représente un peu plus de 770 000 ménages. Cette part apparaît en 2016 plus importante que celles des années précédentes, en effet 61% des débits déclarés en 2014 concernaient des montants inférieurs à 300€, cette part était de 63% en 2015. Les escroqueries supérieures à 1 000€ représentent, quant à elles, une part bien moins importante. Elles concernent 13% des ménages victimes en 2016 (14% des victimes déclarées en 2014). [2]

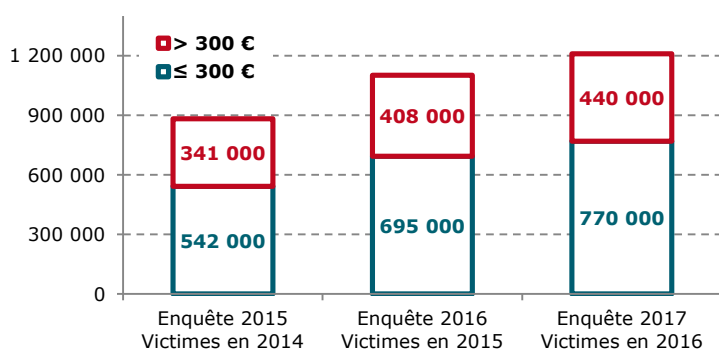
#### 1 Ménages ayant déclaré avoir subi au moins une escroquerie bancaire sur un an



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2017, INSEE - ONDRP - SSMsi  
Champ : Ménages résidant en France métropolitaine

(1) Pour l'exploitation statistique, les montants déclarés ont été arrondis à l'entier supérieur.

## 2 Effectifs estimés de victimes selon le montant du préjudice



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2015 à 2017, INSEE - ONDRP - SSMsi  
Champ : Ménages résidant en France métropolitaine

## 70% des ménages découvrent la fraude en consultant leur relevé d'opération

En 2016, un peu plus de 834 000 ménages victimes de retraits frauduleux ont déclaré s'être aperçus de la fraude en consultant leur relevé bancaire, soit 69% des victimes. Cette part est plus importante en 2016. En 2014 et 2015, les parts des victimes ayant constaté la fraude en consultant leur relevé d'opérations étaient respectivement de 61% et 63%. Par ailleurs, la part des ménages ayant été alertés par leur établissement bancaire diminue au fil du temps. Près de 29% des ménages victimes en 2014 déclaraient avoir été prévenus par leur banque contre 28% en 2015 et 22% en 2016.

## Une connaissance du mode opératoire en baisse

Près des deux tiers des ménages victimes en 2016 ignorent totalement comment l'auteur a procédé pour obtenir leurs coordonnées bancaires (64%). Après avoir connu une hausse entre 2014 et 2015, la part des ménages déclarant connaître précisément le mode opératoire de l'auteur retrouve en 2016, un niveau comparable à celui de 2014. Un quart des victimes en 2014 affirmaient savoir comment l'auteur avait procédé contre près de 30% des victimes en 2015. En 2016, cela concerne 23% des ménages victimes. Il en est de même pour les ménages indiquant connaître le mode opératoire sans certitude. Cela concernait 12% des victimes en 2014 et 16% en 2015. Cette part est de 13% en 2016.

## Les sommes dérobées utilisées majoritairement pour effectuer des achats en ligne

Pour près de 68% des ménages victimes en 2016, le débit frauduleux a servi à réaliser des achats. Pour plus d'un ménage sur deux, l'achat a été effectué en ligne (58%) tandis que 10% ont eu lieu dans un commerce traditionnel. La part des achats en ligne est en hausse comparée aux années précédentes où ils représentaient 51% des escroqueries déclarées en 2014 et 55% de celles de 2015. De plus, on constate que la part des achats effectués à partir d'un site étranger augmente, passant de 16% en 2014 à 21% en 2015 pour atteindre 24% en 2016. Les escroqueries consécutives à un retrait effectué à partir d'un distributeur piraté sont, en proportion, de moins en moins nombreuses. Elles représentaient 13% des escroqueries déclarées en 2014, un peu moins de 9% en 2015. Elles ne concernent, en 2016, plus que 7% des ménages victimes.

(2) Un ménage ordinaire désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, qu'elles aient ou non des liens de parenté.

(3) CLAIS M., « Les débits frauduleux sur compte bancaire », Repères n°30, Septembre 2015.

## SOURCES ET DÉFINITIONS

Au 1<sup>er</sup> semestre de chaque année, les enquêteurs de l'Insee rencontrent près de 16 000 ménages ordinaires<sup>2</sup> résidant en France métropolitaine afin de les faire participer à l'enquête CVS. La section « Escroqueries bancaires » s'intéresse aux débits effectués frauduleusement sur le compte bancaire des ménages au cours des deux dernières années. Cette étude sur la caractérisation des hausses observées entre 2014 et 2015 a été réalisée à partir des enquêtes CVS menées entre 2015 et 2017 et vient en complément du Repère n°30<sup>3</sup>.

Afin de rendre l'échantillon représentatif de la population française, un poids est affecté à chaque ménage modifiant ainsi sa contribution numérique aux résultats de l'enquête. Ces poids sont établis à partir du profil des ménages, selon des critères sociodémographiques et géographiques. Les données utilisées sont alors dites pondérées.



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES  
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales  
Tél : +33(0)1 76 64 89 61 - Contact : [ondrp@inhesj.fr](mailto:ondrp@inhesj.fr)

Directrice de la publication : Hélène CAZAUX-CHARLES  
Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ